



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maintien des festivals et grands rassemblements

Question écrite n° 28515

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin alerte M. le ministre de la culture sur l'incertitude dans laquelle se trouvent les organisateurs de festivals et autres grands rassemblements sur le maintien ou non de leurs événements pendant la période estivale. Lors de sa dernière allocution, le Président de la République a annoncé que les festivals et événements, avec un public nombreux, ne pourraient avoir lieu, au moins jusqu'à la moitié du mois de juillet 2020. Alors que le scénario et les conditions du déconfinement sont loin d'avoir été finalisés, certains organisateurs, collectivités et bénévoles poursuivent, malgré tout, la préparation technique et logistique de ces rassemblements. Dans cette situation d'incertitude, l'annulation ou le report de certains festivals d'été ont, d'ores et déjà, été annoncés. Même si, à l'évidence, la saison estivale ne se déroulera pas comme à l'accoutumée, le besoin d'informations et d'anticipation, pour la période à venir, est essentiel. Il paraît particulièrement compliqué d'assurer le montage des structures et le réajustement des programmes en quelques jours seulement. Ainsi, elle demande si une position claire du Gouvernement sera définie quant à la tenue ou non de ces rassemblements ; le cas échéant, la création d'un fonds d'indemnisation pour les intermittents serait primordial afin de soutenir l'emploi artistique à l'issue de l'épidémie.

Texte de la réponse

L'ensemble du secteur des festivals a été durement touché par la crise sanitaire et par les mesures restrictives, nécessaires en termes de santé publique tant pour les salariés de ces manifestations que pour les publics. Pour faire face à ces difficultés, le ministère a mis en place en 2020 un fonds d'aide spécifique doté de 10 M€ pour accompagner les structures les plus en difficultés du fait des annulations comme celles qui, pour pouvoir répondre aux contraintes sanitaires, ont vu leurs charges augmenter ou leurs recettes diminuer. Grâce à la mobilisation des services déconcentrés du ministère de la culture, ce sont ainsi plus de 380 manifestations qui ont pu bénéficier d'une aide exceptionnelle sur l'exercice 2020. Le principe d'un maintien de ces aides à un niveau qu'il faudra apprécier dans le temps est d'ores et déjà acquis pour 2021, avec une première enveloppe de 5 M€. Parallèlement, le ministère de la culture a engagé une grande concertation sur l'avenir des festivals. Cet engagement s'est traduit par le lancement des États généraux des festivals (EGF) en octobre dernier à Avignon, associant les services du ministère, les professionnels, les artistes et les collectivités. Ce travail se poursuit et donnera lieu, au printemps prochain, à une 2e édition des EGF qui permettra de faire le point sur la situation sanitaire, mais aussi de présenter les premières propositions concrètes en vue d'un meilleur accompagnement des festivals par les pouvoirs publics, État et collectivités. Afin d'assister les professionnels, plusieurs documents, élaborés par le ministère de la culture en collaboration avec le Conseil national des professions du spectacle et validés par les autorités sanitaires, dressent la liste des recommandations pour accompagner les professionnels du spectacle. Ils sont disponibles en ligne sur le site du ministère (<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels>) et seront réactualisés régulièrement. Concernant les aides financières, des informations actualisées sur les mesures prises par le Gouvernement pour accompagner les entreprises et les professionnels du secteur culturel sont déjà accessibles à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Crise-sanitaire-les->

aides-de-l-Etat-aux-professionnels-de-la-culture. Le ministère de la culture est sensible aux attentes des professionnels quant aux informations dont ils ont besoin pour organiser les éditions 2021 de leurs manifestations et notamment celles concernant un calendrier précis des autorisations d'organisation. Cependant, dans cette crise inédite, aucune certitude n'est possible. Attentif à l'ensemble de la vie culturelle des territoires et à l'avenir des artistes, le ministère de la culture mettra tout en œuvre pour pouvoir informer, conseiller et accompagner l'ensemble de ce secteur.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28515

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2882

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 668